





Nom de l'entreprise





Technopole de l'Aube en Champagne BP 601

10901 Troyes Cedex 9
Tél.: + 33 (0) 3 25 83 10 10
Fax: +33 (0) 3 25 83 21 80
www.technopole-aube.fr



Tables des matières

Introduction	. 3
I. La Technopole de l'Aube en Champagne	
A. Son fonctionnement	. 5
B. Ses actions	-
C. Son équipe	
D. Les différentes phases du projet	
E. L'implantation	
F. Les phases d'évolution du projet	
G. La sortie	. 10
II. Les atouts de la Technopole de l'Aube en Champagne	
A. Les services partagés	. 12
B. Domiciliation	. 13
C. La facturation	. 14
D. Loyers et charges	
E. La demande d'accompagnement	
F. La mise en relation avec les écoles supérieures	
·	
III. La vie technopolitaine	
A. Les espaces communs	. 19
B. Les espaces privatifs	. 21
C. L'électricité	. 22
D. Installation téléphonique	
E. La sécurité	
F. La signalétique	. 23
G. Dysfonctionnements des bâtiments	
H. Entretien et nettoyage	
I. Animations du site	
Thin racions ad site	•
IV. Les droits et devoirs du technopolitain	
A. La sécurité générale	. 26
B. Règles de vie en collectivité	
C. Les interdictions	
	-3
V. Annexes	

Introduction

Dans un contexte économique en difficulté, le Conseil Général de l'Aube toujours soucieux de contribuer au renouvellement et au développement du tissu économique de la région a entrepris la réalisation de la Technopole de l'Aube en Champagne, avec le concours financier de l'Europe et de la région.

Sa conception et son aménagement ont été menés dans le but :

- D'offrir aux porteurs de projets un environnement et des prestations de qualité,
- De rompre l'isolement des chefs d'entreprises,
- De réduire leurs charges au démarrage de leur activité

La Technopole de l'Aube en Champagne a également pour mission d'animer et de conseiller en favorisant le développement d'activités technologiques et scientifiques, et à terme d'emplois sur son site en particulier et le département en général.

Avec les années la Technopole de l'aube en Champagne s'est agrandi, elle est désormais constituée de la Pépinière d'Entreprises inaugurée le 2 juillet 1998, de l'Hôtel d'entreprises construit en 2001, suivi par l'Hôtel de Bureaux 1 en 2003 et l'Hôtel de Bureaux 2 en 2007.

Pépinière d'entreprises



Hôtel de Bureaux 1



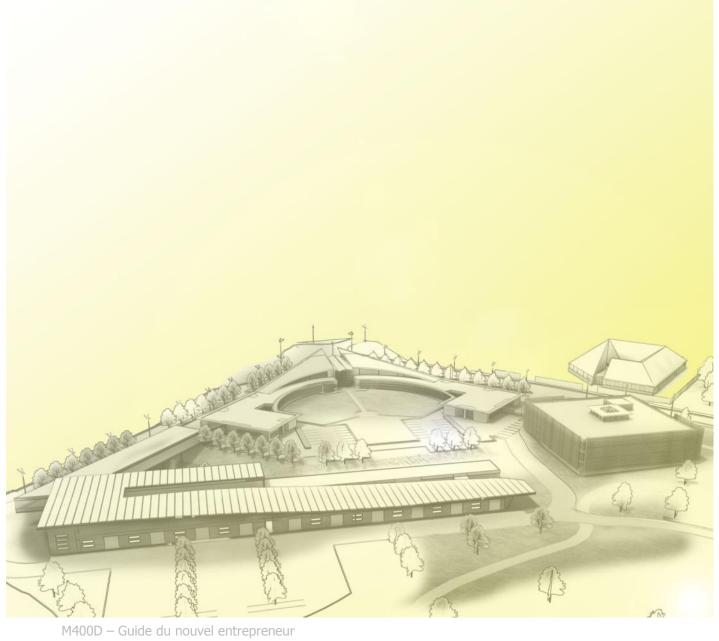
Hôtel d'entreprises



Hôtel Bureaux 2



A ce jour, la Société d'Économie Mixte de la Technopole de l'Aube en Champagne possède le label Technopole (2000) et le label du Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation (CEEI en 2002).



A. Son fonctionnement

Les Technopoles sont des structures à dimensions départementales, qui ont pour objet la création d'activités innovantes.

Elles ont pour rôle d'animer, de mettre en réseau et de croiser des compétences tout en assurant la promotion du territoire.

Trois métiers caractérisent les activités d'une Technopole :

- L'animation et la mise en réseau des compétences,
- L'ingénierie de projets innovants,
- L'accueil d'entreprises et le marketing du territoire.

Les Technopoles entretiennent dans ce but des partenariats novateurs entre collectivités, Chambre de commerce et de l'Industrie et Universités.

Les missions de la Technopole de l'Aube en Champagne :

- D'organiser un lieu de vie pour les jeunes entreprises innovantes,
- De mettre à disposition des ressources partagées et optimisées,
- D'accompagner et d'aider à la décision,
- D'assurer la viabilité des projets,
- De favoriser l'insertion des jeunes entreprises dans l'environnement économique,
- D'accompagner et de suivre la croissance des entreprises qu'elle héberge.

Sa mission principale est d'offrir aux porteurs de projets un équipement et des prestations de qualité. Cela permet alors de rompre l'isolement des créateurs et de réduire leurs charges au démarrage de leur activité.

B. Ses actions

En plus de ses missions quotidiennes citées ci-dessus, la Technopole de l'Aube en Champagne organise 2 fois par an les « Journées Plug&Start ». Une session est organisée, sur dossier, au mois de mai proposant un séminaire de 3 jours destiné à tous porteurs de projets innovants souhaitant avoir des conseils d'experts sur leur projet d'entreprise. La seconde a lieu en novembre et concerne les étudiants des écoles partenaires.

De plus, la Technopole de l'Aube coordonne le club des Champagne Ardenne Angels, présidé par Pascal De Guglielmo. De ce fait, le club d'investisseurs devient plus accessible pour les entrepreneurs présents sur le site.

En septembre 2010, c'est le « Young Entrepreneur Center » (YEC) qui voit le jour à la Technopole de l'Aube. Il s'agit d'un programme permettant aux étudiants des écoles partenaires de disposer d'un local et de l'accompagnement de l'équipe de la Technopole pour créer leur propre entreprise.

C. Son équipe

L'équipe de la Technopole de l'Aube est constitué de :

Jacques RIGAUD Président

Francis BECARD
Directeur

Benoit ROUSSEAUX
Directeur Adjoint

Fanny LEPAGE
Assistante de Direction

Pole Accompagnement

Benoit ROUSSEAUX

Responsable Pole accompagnement/ Coordinateur YEC

Chargés d'affaires
Michel PETIT Jean Michel HALM

Young Entrepreneur Center

Sylvia MAUCORT

Alexandre DEREY

Chargé de communication/ Responsable Plug & Start Champagne Ardenne Angels

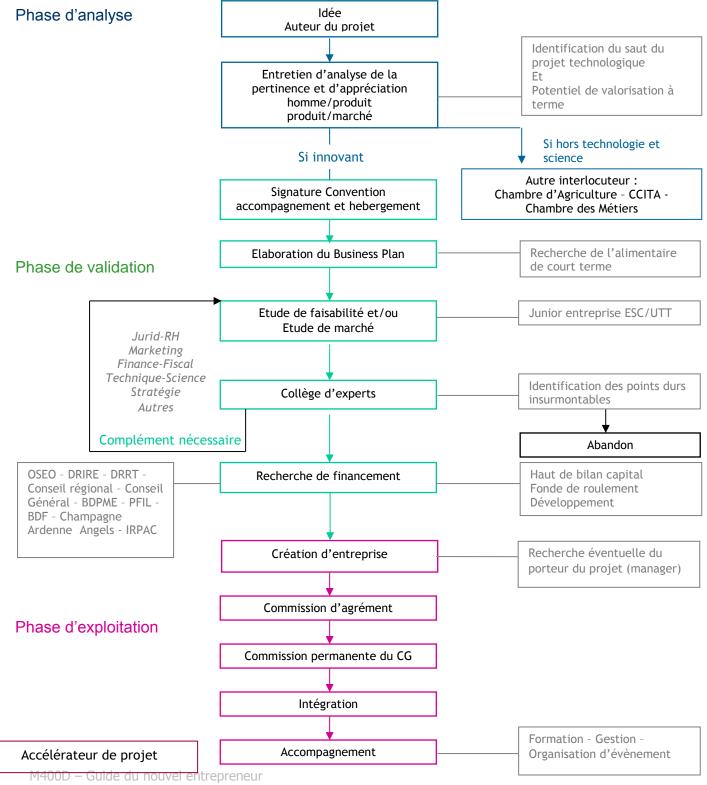
Paul CANARD

Assistant Marketing

Laetitia Prost

Accueil - Assistante qualité

D. Les différentes phases du projet



E. L'implantation

1 . L'entrée en incubation

Un porteur de projet souhaitant bénéficier du dispositif de la Technopole de l'Aube en Champagne doit s'engager à suivre la procédure décrite ci-dessous.

Tout projet d'entreprise doit être évalué afin de juger de son éligibilité. Pour cela, après la signature de la convention d'accompagnement, le porteur doit fournir un Business Plan complet et finalisé, afin de le valider par la suite avec son chargé d'affaires référent. Une fois le Business Plan validé l'entreprise devra transmettre une présentation Power Point qui sera utilisé lors du Collège d'experts (environ 15 slides).

Suite à la validation de ces documents, un premier Collège d'experts (7 domaines concernés : Technique, Comptabilité/Financement/Fiscalité, Droit, RH, Marketing et marché, Ventes, Stratégie) sera organisé par le chargé d'affaires référent.

Son but est d'évaluer le projet et de donner son accord pour le lancement de l'implantation sur le site et mise à la disposition des ressources de la Technopole de l'Aube en Champagne.

Si le Collège d'experts rend un avis favorable la prochaine étape est la signature de l'Attestation d'incubation par le Directeur de la Technopole de l'Aube.

2. Le maintien en incubation

Toutes les entreprises s'engagent à fournir les éléments nécessaires mis à jour afin d'assurer le suivi de leur société (Business Plan, présentation Power Point, Bilan annuel, attestation d'assurance, justificatif de situation locale et fiscale...) tout au long de la procédure de maintien en incubation.

Afin d'assurer ce maintien au sein de la Technopole des Collèges d'experts seront organisés tous les 6 à 12 mois. Il permettra d'évaluer l'état d'avancement du projet d'entreprise et du bon déroulé du plan d'actions établi lors du précédent Collège d'experts. Il évaluera la légitimité de l'entreprise à poursuivre son activité innovante dans le cadre de la Technopole de l'Aube en Champagne.

Toutes entreprises ne respectant pas ces obligations pourront se voir à tout moment, sous décision collective des chargés d'affaires et de la Direction, destituées de son implantation sur le site de la Technopole de l'Aube en Champagne avec une prise d'effet sous 30 jours.

3. L'hébergement

Avant de pouvoir prétendre à une implantation sur le site de la Technopole de l'Aube et l'organisation d'un Collège d'experts. Le demandeur doit au préalable avoir pris connaissance du **guide du nouvel entrepreneur** et l'avoir signé comme preuve de son engagement à le respecter.

Le demandeur s'engage à fournir une **attestation d'assurance** avant de prendre possession des lieux. <u>Ce justificatif est obligatoire à l'ouverture du dossier et pour la tenue de l'état des lieux</u>.

Suite à la remise de l'attestation d'assurance, et après avoir procédé à un **état des lieux** du local l'entrepreneur se verra remettre les clés de ce dernier.

Une clef d'accès aux circulations sera remise aux occupants des locaux ne disposant pas d'accès extérieur.

Pour des raisons de sécurité un double des clefs est conservé à l'accueil. Seule l'équipe de la Technopole de l'Aube en Champagne peut en disposer.

Si besoin, une carte d'accès sera également remise à l'occupant (Hôtel bureaux 2).

En cas de perte, l'entrepreneur s'engage à le signaler dans les plus brefs délais et le coût de remplacement sera facturé à l'occupant.

F. Les phases d'évolution de l'entreprise

Il existe 4 phases correspondant à l'évolution du projet d'entreprise:

Nom des phases	Durée
Phase d'incubation	6 mois renouvelable 3 fois
Phase de lancement	1 an renouvelable 3 fois
Phase de développement	2 ans
Phase de croissance	3/6 ou 9 ans

Une Commission d'agrément est décisionnaire pour le passage dans la phase supérieure. Elle s'appuie sur les recommandations du Collège d'experts.

G. La sortie

Lorsque l'occupant a pris la décision de quitter son local, l'état des lieux de sortie doit être réalisé en présence de deux salariés de la Technopole de l'Aube et de l'occupant.

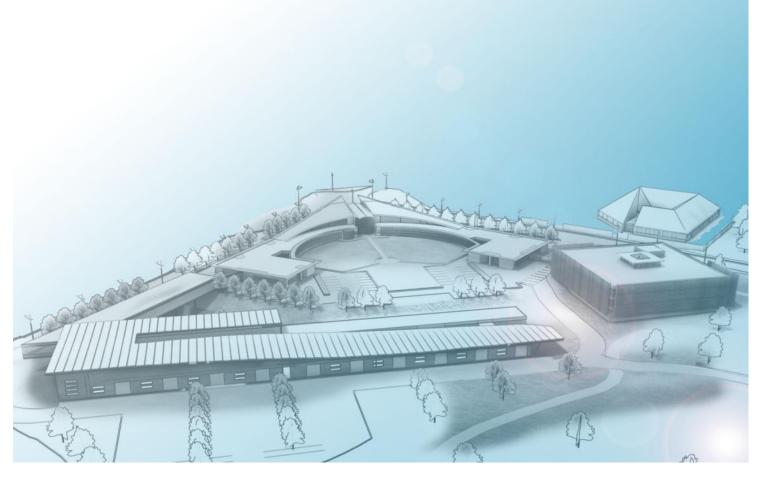
Le local doit être entièrement nettoyé avant l'état des lieux de sortie (sol, murs, vitres, lavabo, placard...). Dans le cas contraire la Technopole de l'Aube demandera à une société de nettoyage d'intervenir, puis d'adresser la facture à l'occupant en question.

L'occupant est tenu de restituer les locaux qui lui ont été loués dans l'état où il les a trouvés à son entrée. Sauf accord contraire des services du Conseil Général de l'Aube, et sans que cela puisse ouvrir droit à une quelconque indemnisation au titre des équipements laissés à disposition.

Au terme du bail et en cas de non renouvellement, l'occupant devra envoyer son avis de non renouvellement du bail **trois mois avant le terme** de celui-ci au propriétaire des locaux avec copie au gestionnaire.

Dans tous les cas, il devra s'acquitter de l'ensemble des sommes dues au titre des loyers, charges et services utilisés.

Avant son départ, l'occupant devra également restituer toutes les clés et cartes d'accès en sa possession, ainsi que les meubles de prêt. Si l'ensemble des clés n'est pas restitué le responsable de la société s'engage à changer la serrure des portes du local en question à ces frais.



A. Les services partagés

Toute utilisation de services partagés fera l'objet d'une facturation réalisée tous les mois par la Société Economie Mixte de la Technopole de l'Aube en Champagne (SEMTAC).

1. Le courrier

La réception est assurée par l'Assistante d'accueil et ce dernier est déposé dans les casiers de chaque entreprise à l'accueil. A charge pour chacun de venir y récupérer son courrier après 8h30.

Les entreprises hébergées ont la possibilité de faire affranchir leur courrier par l'Assistante d'accueil. <u>Sous condition que le courrier soit impérativement déposé à l'accueil avant 15h30.</u>

2. Les photocopies et fax

L'accès se fait en libre-service au secrétariat de la pépinière, au moyen d'un code d'accès prédéfinit par l'occupant, cette prestation sera ultérieurement facturée.

Le photocopieur possède également une fonction scanner.

Pour tous travaux particuliers ne pouvant être effectués avec le matériel de la pépinière (couleurs, formats particuliers), le secrétariat pourra être utilement consulté.

3. Les colis

La réception de petits colis peut être faite par l'hôtesse d'accueil. Les colis reçus seront par la suite répertoriés sur une liste se trouvant à l'accueil (nombre de colis, date et heure de dépôt).

Pour toute demande d'envoi de colis à destination de la France ou de l'étranger, la Technopole de l'Aube met à la disposition de ses occupants un service EXA-PASS (prévenir le plus tôt possible pour un envoi à l'étranger).

La demande d'envoi doit être <u>impérativement faite avant 11h30</u> par l'occupant à l'hôtesse d'accueil, pour que celle-ci puisse faire une demande d'enlèvement à EXAPAQ. Le colis sera enlevé vers 15h00 l'après-midi.

Ce service est également refacturé à l'occupant en fonction des tarifs pratiqués par le fournisseur.

La Technopole ne pourra pas être tenue responsable de tous retards de livraison ou de perte de colis.

4. Prêts de matériel

La Technopole de l'Aube possède 6 vidéo projecteurs qu'il est possible d'emprunter après avoir formulé une demande de réservation. Les vidéoprojecteurs ne pourront être utilisés que dans les salles de réunion et ne pourront pas être emportés à l'extérieur du site.

Les demandeurs devront rendre le matériel emprunté le plus rapidement possible après s'être assuré que le câble d'alimentation et le câble vidéo aient bien été remis dans la pochette.

La Technopole de l'Aube, dispose également de matériel de stand qu'elle met gratuitement à votre disposition (selon les disponibilités) contre un chèque de caution (le montant varie selon le type de matériel demandé voir détails annexe).

Nous vous demandons de prendre grand soin du matériel de prêt.

5. La location de salle de réunion

<u>Toute utilisation de salle doit impérativement faire l'objet d'une demande de réservation auprès de l'accueil.</u>

Toute réservation fera l'objet d'une refacturation de la part de la SEMTAC (Annexe tarification).

Il est possible pour les entrepreneurs de manger dans les salles de réunions non équipées de moquette, contre signature d'une décharge qui engagera la responsabilité du demandeur, afin qu'il prenne à ses frais le nettoyage de la salle, si l'état de propreté n'est pas jugé convenable par l'équipe technopolitaine.

Les salles ne peuvent pas faire l'objet de manifestations personnelles. Il est demandé de restituer la salle dans sa configuration initiale (voir photos dans pochette des salles)

6. Autres services

La Technopole propose d'autres services détaillés dans l'annexe 2.

B. Domiciliation

L'admission dans la Technopole de l'Aube en Champagne vaut autorisation d'y faire effectuer ses domiciliations administrative et commerciale.

A savoir:

	Adresse Géographique (livraison ou localisation GPS)	Adresse postale Pour toutes vos réceptions
Pépinière d'entreprises	Technopole de l'Aube 2 rue Gustave Eiffel 10430 ROSIERES PRES TROYES	Technopole de l'Aube 2 rue Gustave Eiffel CS 90601 10901 TROYES CEDEX 9
Hôtel d'entreprises	Technopole de l'Aube Hôtel d'entreprises 13 rue Marie Curie 10430 ROSIERES PRES TROYES	Technopole de l'Aube Hôtel d'entreprises 13 rue Marie Curie CS 90601 10901 TROYES CEDEX 9
Hôtel de Bureaux 1	Technopole de l'Aube Hôtel de Bureaux 1 2 rue Gustave Eiffel 10430 ROSIERES PRES TROYES	Technopole de l'Aube Hôtel de Bureaux 1 2 rue Gustave Eiffel CS 90601 10902 TROYES CEDEX
Hôtel de Bureaux 2	Technopole de l'Aube Hôtel de bureau 2 6 rue Gustave Eiffel 10430 ROSIERES PRES TROYES	Technopole de l'Aube Hôtel de Bureaux 2 CS 90601 10901 TROYES CEDEX 9

IMPORTANT: Afin d'assurer le bon suivi de vos colis et courriers, il est important de préciser également le numéro du local occupé.

C. La facturation

L'occupant recevra au début de chaque mois la facture correspondant au montant des services consommés le mois précédent (affranchissement du courrier, réservation de salles de réunion, travaux de secrétariat, photocopies...) (cf annexe tarifs des services proposés).

Les factures sont à régler à réception par chèque à l'ordre de la SEMTAC ou par virement, dans le mois.

Domiciliation : CE LCA (Caisse d'Epargne)					
	BIC: CEPAFRPP513				
15135 00460 08102467590 95					
Etablissement Guichet Compte Rice					
SEM de la Technopole de l'Aube en Champagne					
2 rue Gustave Eiffel - BP 601					
10901 TROYES CEDEX 9					
AG Centre APF PME Troyes 00010593					

Au-delà de 3 factures consécutives non réglées ou 300€ HT d'encours, la SEMTAC se donne le droit de suspendre l'accès aux services mutualisés.

Néanmoins, en cas de difficultés financières il est possible de prévoir un crédit d'encours réglé d'avance basant la somme sur une moyenne des factures précédentes.

D. Loyers et charges

Le montant des loyers est déterminé par le Conseil Général de l'Aube, propriétaire des locaux.

Pendant la période d'incubation, les entreprises sont exonérées de loyer et de charges communes (durée 6 mois renouvelable 3 fois maximum), mais devront néanmoins payer les charges privatives liées à leur local.

Passé cette phase, chaque occupant recevra de manière bimestrielle l'appel des loyers du mois à échoir et une provision sur charges (chauffage du local, eau, entretien, chauffage et électricité des parties communes) selon la base fixée par le Conseil Général (voir tableau annexe 1).

Cette provision sera régularisée en fin d'année civile sur la base des justificatifs de consommation.

L'ensemble sera à régler au plus tard huit jours après réception de la facture générale au Conseil Général de l'Aube.

La Technopole de l'Aube en Champagne s'engage à vous proposer un local correspondant à vos besoins. Sous certaines conditions, celui-ci pourra être évolutif.

Tout retard de paiement sera considéré comme un non-respect des termes du bail commercial et pourra entraîner la rupture de celui-ci selon les dispositions prévues.

E. Demande d'accompagnement

Si vous connaissez des difficultés à un certain niveau de votre création d'entreprise ou si, tout simplement, vous ressentez le besoin particulier d'accompagnement, n'hésitez pas à prendre contact avec votre référent, en dehors des rendez-vous organisés par ce dernier.

F. La mise en relation avec les écoles supérieures

La Technopole de l'Aube fait partie du Groupe ESC Troyes, ayant pour même directeur Francis BECARD :

217 Avenue Pierre Brossolette / Campus Brossolette BP 710 - 10002 TROYES CEDEX

Tel: +33 (03) 25 71 22 22 Fax: +33 (03) 25 49 22 17

Contact: infos@groupe-esc-troyes.com

http://www.get-formation.fr



Ecole Supérieure de Design Abbaye Saint Martin-Es-Aires 13 boulevard Henri Barbusse 10000 TROYES +33 (03) 25 80 44 44 http://www.get-formation.fr

18 avenue des Lombards / Campus Marie Curie BP 1065 – 10009 TROYES CEDEX + 33 (03) 25 71 10 71 http://www.get-formation.frwww.adps.fr

Hors Groupe ESC:



9 rue de Quebec 10026 TROYES CEDEX Tel: +33 (03) 25 42 46 46 Fax: + 33 (03) 25 42 71 16 www.iut-troyes.univ-reims.fr

epreneur



5 Rue de la République 10000 TROYES Tel: + 33 (01) 53 35 97 00 www.supinfo.com



12, rue Marie Curie - BP 2060 10010 Troyes cedex

Fax: 33 (03) 25 71 76 76 Tél.: 33 (03) 25 71 76 00

Site Internet : http://www.utt.fr

Laboratoires de l'UTT

Les compétences complémentaires des 8 équipes de recherche réunies au sein de l'ICD permettent une approche multidisciplinaire de la thématique de sécurité qui se trouve au cœur de nos sociétés.

L'organisation par pôles de compétences des ressources humaines de la recherche favorise les synergies et la gestion par projet. (+ d'infos voir site UTT)

Les équipes de recherche :

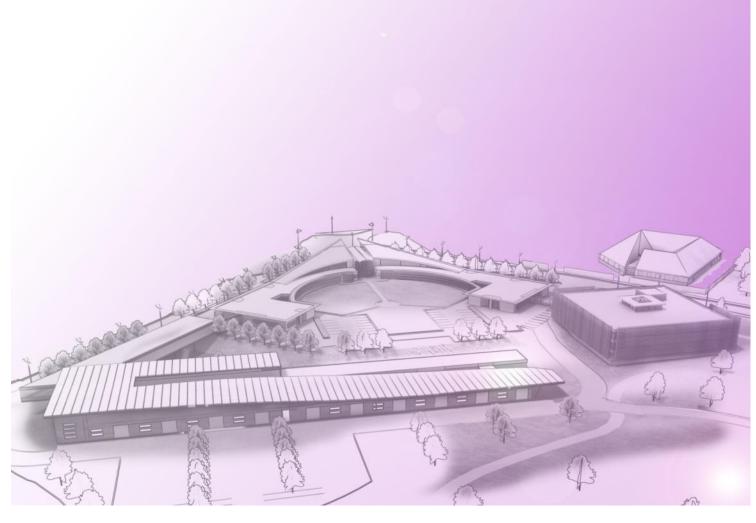
CREIDD	Développement Durable
ERA	Environnement de Réseaux Autonomes
LASMIS	Systèmes Mécaniques et Ingénierie Simultanée
LM2S	Modélisation et Sûreté des Systèmes
LNIO	Nanotechnologie et Instrumentation Optique
LOSI	Optimisation des Systèmes Industriels
Tech-CICO	Coopération, Interaction et Connaissances dans les collectifs
GAMMA3 (UTT/INRIA)	Génération Automatique de Maillage & Méthodes Avancées



40 place Jean Jaurès 10000 TROYES Tel + 33(03) 25 83 13 00 www.troyes@pigier.com



26 rue Brulard 10000 TROYES Tel+ 33 (3) 25 74 76 89 www.saintjoseph-troyes.com



A. Les espaces communs

1. L'accueil

L'accueil et l'équipe de la Technopole de l'Aube en Champagne est à votre à disposition les jours ouvrés, de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00 (sauf disposition particulière).

2. Le hall d'entrée et les couloirs

Après l'heure de fermeture de la Technopole, tous les technopolitains doivent veiller à bien refermer les portes du hall derrière eux.

Tout dépôt de matériel, emballages, objets, machines ou autres y est interdit.

En cas de besoin pour un entreposage temporaire, l'autorisation d'utiliser le local technique doit être demandée à l'accueil de la pépinière d'entreprises.

3. La cafétéria de la pépinière

Lieu de convivialité, d'échanges et d'informations pour tous les technopolitains, la cafétéria est lieu idéal pour prendre un café ou un repas. Elle est équipée de micro-ondes, un lavevaisselle, réfrigérateur, couverts, assiettes, verres,... Mais également, d'un distributeur de boissons chaudes et fraiches, un distributeur de confiseries et de sandwichs.

Elle ne peut servir de salle de réunion, ni être utilisée de manière privative pour y recevoir clients ou fournisseurs, sauf en cas d'accord préalable obtenu de la direction de la Technopole de l'Aube en Champagne.

Il est expressément demandé à chaque utilisateur de bien vouloir prendre soin du matériel mis à disposition, de nettoyer les tables et la vaisselle après utilisation, et de veiller à l'extinction de l'éclairage, ainsi qu'à la fermeture des portes extérieures.

Cet espace doit rester de manière générale dans un état de propreté irréprochable.

4. Les salles de réunions

La Technopole de l'Aube en Champagne est équipée de 4 salles de réunion :

Pépinière d'entreprises

- 1 petite salle de réunion pouvant accueillir 12 personnes
- 1 grande salle de réunion pouvant accueillir 35 personnes (format « U ») ou 50 personnes (format conférence)

Hôtel d'entreprises

- 1 petite salle se situant au rez-de-chaussée de l'hôtel d'entreprises (dans le hall d'entrée) pouvant accueillir 8 personnes
- 1 grande salle se situant à l'étage de l'hôtel d'entreprises pouvant accueillir 25 personnes (format « U ») ou 50 personnes (format conférence) possédant un petit espace cuisine avec réfrigérateur et une cloison amovible permettant diviser la salle en 2.

Toutes ces salles sont dotées d'un système de vidéo projection.

Pour information, plus de **200 ouvrages** traitant de divers sujets utiles à la création d'entreprises innovantes (marketing, RH, droit, l'innovation, le management....) sont à votre disposition.

Ces ouvrages sont disponibles sur simple demande dans l'espace YEC. Ils peuvent être consultés sur place ou empruntés gratuitement pour une durée de 15 jours après en avoir informé l'accueil.

Bien entendu, il est expressément demandé de veiller au respect des locaux et à leur état de propreté, à l'extinction de l'éclairage, au soin tout particulier des équipements mis à disposition.

6. Les parkings

Des places de parking sont disponibles aux abords de la Pépinière d'entreprises, de l'hôtel d'entreprises et des Hôtel de Bureaux pour les occupants, les visiteurs et les livraisons.

Des garages à vélos sont également mis à disposition sur le parking de la pépinière. Il est interdit de laisser les 2 roues à l'intérieur des bâtiments.

7. Les sanitaires

Des toilettes hommes et des toilettes femmes se situent à chaque niveau des bâtiments. Il est expressément demandé de veiller à leur propreté et à l'extinction des lumières.

8. Déchets et poubelles

Les poubelles et déchets doivent être déposés dans un des locaux à poubelles du site (1 au bout de la pépinière d'entreprises, 1 derrière l'Hôtel de bureaux 2).

Afin d'y accéder, une clé est disponible au secrétariat.

Cartons, palettes et emballages divers doivent être acheminés par vos propres moyens vers un lieu de recyclage, et ne doivent pas être entreposés dans un des locaux à poubelles.

B. Espaces privatifs

Les occupants pourront user de leurs locaux privatifs conformément à leur destination en respectant les dispositions et éviter tout fait de nature à troubler l'activité des autres occupants.

1. Le mobilier

Les sociétés hébergées peuvent formuler une demande afin d'obtenir des meubles de prêts :

- o Bureau
- Chaise
- Meuble roulant
- Armoire

Cet accord de prêt sera donné par la Technopole de l'Aube en Champagne en fonction des disponibilités.

Le matériel prêté devra être restitué lorsque l'entrepreneur n'en aura plus l'usage.

C. L'électricité

Les espaces privatifs sont équipés d'un compteur électrique individuel.

L'ouverture du compteur ainsi que la consommation électrique est donc facturée directement à l'occupant.

Toutes les démarches d'installation et d'ouverture de compteur restent à la charge de l'occupant (voir annexe).

Pour les nouvelles sociétés qui ne possèdent pas de K-bis pour souscrire à un contrat EDF Pro le Conseil Général de l'Aube s'occupera des démarches nécessaires.

Un exemplaire du contrat devra être remis à la Technopole de l'Aube.

D. Installation téléphonique

Les espaces privatifs sont équipés d'une ou plusieurs prises téléphoniques selon les locaux.

Le choix de l'opérateur et les démarches d'installation sont à la charge de l'occupant et comme pour l'électricité les communications téléphoniques sont directement facturées à ce dernier.

Un exemplaire du contrat devra être remis à la Technopole de l'Aube.

E. La sécurité des locaux

1. L'alarme

Chaque espace individuel est équipé d'une alarme de surveillance reliée à un centre de télésurveillance, alarme pour laquelle un code unique est choisi par l'occupant lors de son entrée et connu de la direction de la pépinière.

La divulgation de ce code est sous l'entière responsabilité de l'occupant.

Chacun doit se montrer très vigilant afin d'éviter que l'alarme ne se déclenche de manière intempestive.

Une société de sécurité réalise des rondes la nuit sur l'ensemble du site. Et intervient également en dehors des heures d'ouverture de la Technopole en cas de déclenchement d'alarme.

Important : Ces interventions en dehors des horaires d'ouverture sont facturées au Conseil Général, mais ils sont susceptibles de le refacturer à la société hébergée si une négligence a été commise sur l'alarme.

2. Le matériel incendie

Chaque occupant est tenu de posséder à l'intérieur de son local un matériel incendie remis régulièrement en conformité par ses soins et correspondant aux risques de l'activité de l'entreprise.

3. Les matériaux dangereux

Les détenteurs de produits toxiques, inflammables ou dangereux sont tenus d'en faire la déclaration et d'en informer l'équipe de la technopole.

Tout occupant constatant une défaillance ou une anomalie dans les installations doit en informer immédiatement un employé de la Technopole de l'Aube.

F. Signalétique

Le nom et/ou la raison sociale de chaque occupant devra obligatoirement figurer sur le local à l'emplacement prévu à cet effet.

Aucune autre mention ou décoration ne devra figurer de manière permanente sur les vitres, parois ou portes.

Sera toutefois autorisé, en accord avec le responsable de la Technopole, une décoration temporaire s'inscrivant dans le cadre d'une manifestation exceptionnelle de l'entreprise (premier anniversaire, portes ouvertes....).

La signalétique extérieure est gérée par le Conseil Général qui effectue une mise à jour des totems présents sur le site tous les 6 mois environ.

G. Dysfonctionnements des bâtiments

Tous dysfonctionnements constatés dans les communs ou locaux privés doivent être signalés à l'accueil de la Technopole.

Le propriétaire des bâtiments étant le Conseil Général, la Technopole n'a pas la possibilité de faire directement appel à des prestataires de services. De ce fait, l'hôtesse signalera le problème à leurs services afin que le Conseil Général puisse faire des demandes de devis et par la suite établir des ordres de services et programmer l'intervention.

H. Entretien et nettoyage

Une société de nettoyage, mandatée par le Conseil Général de l'Aube, intervient afin de nettoyer l'ensemble des communs, ainsi que les extérieurs.

L'entretien et le nettoyage des espaces privatifs sont à la charge de l'occupant (Y compris le nettoyage intérieur et extérieur des vitres, et le changement des ampoules et néons).

Il est demandé de les assurer avec le plus grand soin dans l'intérêt de l'ensemble des occupants, tant pour des raisons d'hygiène que d'image de marque.

I. Les animations

Il y a 3 types d'animations :

« Coffee Time Technopolitains »

Présentation de la société de 20 minutes + 20 minutes d'échanges entre les entrepreneurs présents devant un petit déjeuner organisé par le Technopole (tous les entrepreneurs sont invités)

Chaque nouvel arrivant doit réaliser cette présentation dans <u>les 2 mois qui suit son</u> <u>arrivée</u> afin de faire connaissance avec les autres entrepreneurs.

« Evènements conviviaux »

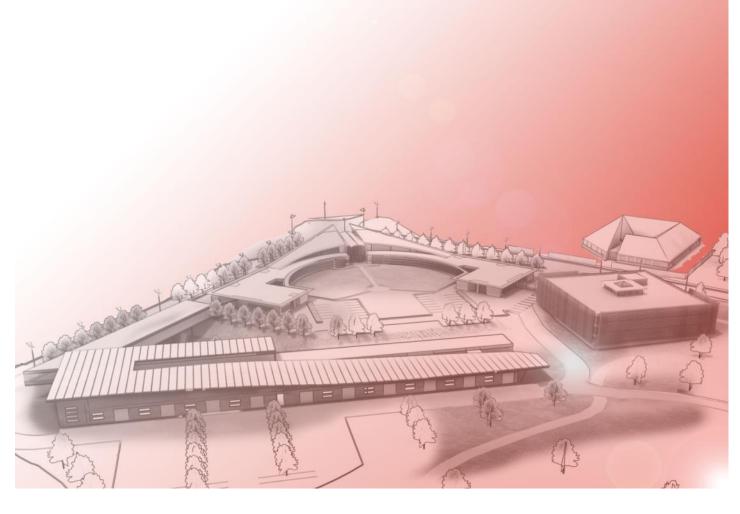
Tout au long de l'année, la Technopole organise des évènements conviviaux afin qu'entrepreneurs, salariés des différentes sociétés du site et personnel de la Technopole de l'Aube se rencontrent dans un contexte non professionnel :

- Pot de fin d'année
- Galette des rois
- Chandeleur
- Barbecue
- After-Work

« Réunions thématiques »

Des réunions thématiques sur différents domaines sont mises en place pour le financement, la R&D, l'emploi... notamment avec nos différents partenaires régionaux comme OSEO, CARINNA, ASTRID Conseil.

Les droits et devoirs du Technopolitain



Les droits et devoirs du technopoloitain

A. Sécurité générale

- ☑ Lorsque des visiteurs se présentent à l'accueil vous devez venir les accueillir afin de les conduire à vos locaux.
- Des extincteurs sont prévus ainsi qu'un défibrillateur pour les premiers secours. Les occupants sont invités à prendre connaissance de leurs utilisations et des consignes incendie affichées à proximité.
- ☑ La réglementation générale doit être appliquée dans le domaine de la sécurité du travail et de l'hygiène. Les occupants doivent en accepter la complète et entière responsabilité.
- Chaque société est tenue légalement de disposer d'une trousse de premier secours à l'intérieur de ses locaux. De plus, une trousse de premier secours est également disponible au secrétariat de la pépinière.

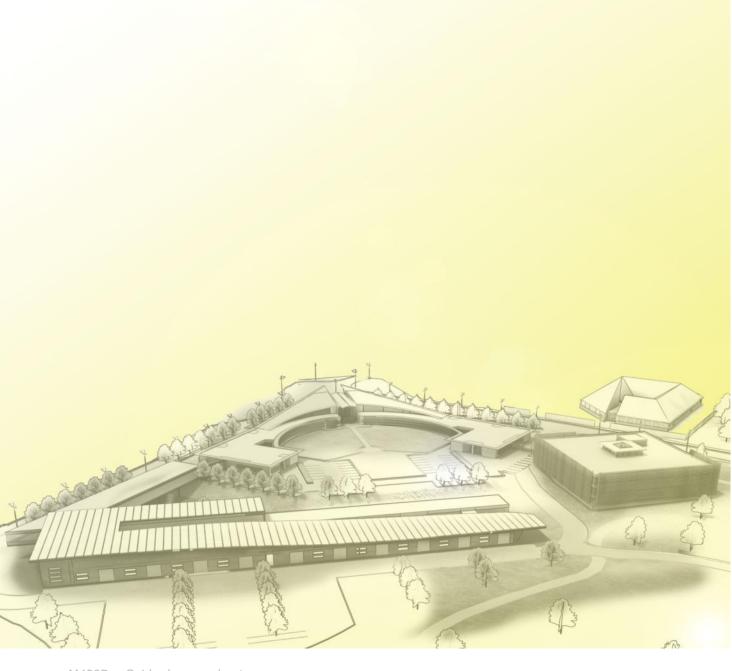
B. Règles de vie en collectivité

- ☑ Chaque occupant s'oblige à respecter et à faire respecter par son personnel ou ses visiteurs la présence et le travail des autres occupants et à en préserver l'image de marque.
- ☑ Tous les occupants s'engagent à ne pas divulguer d'informations, faits ou évènements concernant l'activité des autres occupants dont ils pourraient avoir connaissance, tant à l'occasion des réunions que de manière fortuite.
- ☑ Chaque entrepreneur doit s'impliquer dans la vie quotidienne de la Technopole de l'Aube en participant aux différents évènements et animations organisés.

C. Les interdictions

- ☑ Emporter sans autorisation préalable quoi que ce soit ne leur appartenant pas (mobilier, livres, matériel...)
- ☑ Introduire tout appareil ou machine génératrice de bruit ou de nuisances sonores (sauf autorisation)
- ☑ Les rassemblements de personnes ayant un comportement gênant pour les autres occupants
- Avoir un comportement incorrect avec l'ensemble des occupants, toutes personnes appartenant au personnel de la Technopole ou toutes personnes en contact avec ces dernières (clients, fournisseurs, services techniques...)
- ☑ Accueillir des animaux

Annexes



Annexe 1 : Loyers et charges locatives

En phase d'incubation :

Pendant la phase d'incubation l'entreprise est exonérée de loyers et de charges communes. Néanmoins les charges privatives liées à leur local seront à leur charge.

• En phase de lancement :

Une convention d'occupation précaire d'une durée <u>d'un an renouvelable 3 fois</u> maximum pourra être conclue avec l'entreprise. La tarification suivante sera appliquée :

	Loyer	Charges communes	Provisions pour charges privatives
1 ^{ère} année d'occupation	22.87 €/m2/an	0.00 €	0.72 € HT/m2/mois
2 ^{eme} année d'occupation	30.50 €/m2/an	0.00 €	0.72 € HT/m2/mois
3 ^{eme} année d'occupation	30.50 €/m2/an	1.27 €/m2/mois	0.72 € HT/m2/mois
4 ^{eme} année d'occupation	30.50 €/m2/an	2.54 €/m2/mois	0.72 € HT/m2/mois

• En phase développement :

Les entreprises intégrant cette phase devront automatiquement <u>être âgées de moins de 8 ans</u>. Une convention d'occupation précaire de 2 ans sera conclue avec les entreprises :

Loyer	Provisions pour charges communes	Provisions pour charges privatives
61 €/m2/an	0.75 €/m2/mois	0.72 € HT/m2/mois

• En phase de croissance :

Les entreprises <u>âgées de plus de 8 ans</u> entrent dans cette catégorie contre signature d'un bail notarié d'une durée de 3, 6 ou 9 ans.

Loyer	Provisions pour charges communes	Provisions pour charges privatives
90 €/m2/an	0.75 €/m2/mois	0.72 € HT/m2/moins

Annexe 2 : Tarifs services mutualisés

(Selon tarifs en vigueur)

Type de services	Coût HT
Accueil et renseignements	Gracieux
Fax émis	0.13 €
Fax reçu	0.05 €
Photocopie A4 noir et blanc	0.05 €
Photocopie A3 noir et blanc	0.10 €
Photocopie noir et blanc Recto/verso	0.10 €
Impression couleur A4 (voir auprès de l'accueil)	0.15 €
Impression couleur A3 (voir auprès de l'accueil)	0.17 €
Impression couleur A4 recto/verso (voir auprès de l'accueil)	0.20 €
Impression couleur A3 recto/verso (voir auprès de l'accueil)	0.25 €
Scanner	Gracieux
Destructeur de documents	Gracieux
Reliure (couverture + spirale) thermocollante ou à trou (demander fourniture à l'accueil)	0.50 €
Plastifieuse (demander fourniture à l'accueil)	0.25 € la feuille à plastifier
Massicot	Gracieux
Balance colis <25 kg	Gracieux
Travaux de secrétariat simples	15.24 € / heure
Consultation ou emprunt des magazines, journaux, ouvrages divers	Gracieux mais pour un emprunt informer l'hôtesse d'accueil
Accès Internet en salle de réunion dotées du WIFI	Gracieux
Récupération des cartouches d'encre	Gracieux

Services courrier/colis	Coût HT
Distribution du courrier	Gratuit
Affranchissement (tarif rapide/tarif lent)	Coût d'affranchissement (selon tarifs de la Poste en vigueur) * 18% (coût du service)
Envoi colis Exapaq <1 kg	5.50 €
Envoi colis Exapaq > 4 kg	8.50 €
Assurance colis de 0 à 30 kg	Le prix varie selon le poids et la valeur du colis
Liasse Recommandée avec/sans accusé	Gracieux à demander à l'accueil (uniquement le
réception France et étranger	prix de l'affranchissement)

Annexe 2 : Tarifs services Frais de mise à disposition des salles de réunion

Tarifs applicables à partir du 1^{er} juillet 2014

Il est demandé à chacun de restituer la salle avec la même mise en place que lors de la mise à disposition. En cas de non-respect de cette règle, une somme forfaitaire de 30€ HT vous sera facturée (photo à l'appui).

En cas de souci lors de la prise de la salle, merci d'en informer immédiatement la personne en charge des réservations afin qu'un constat visuel puisse être fait.

MISE A DISPOSITION SALLES DE REUNION				
Tunes de calles		Tarifs HT		
Types de salles	Heure	<u>, </u>	½ journée	journée
Grande Salle de Réunion Pépinière				
Salle Panoramique entière				
(vidéoprojecteur inclus)	6€		17 €	27 €
Petite Salle de Réunion Pépinière				
Petite Salle de Réunion Hôtel				
d'Entreprises				
Salle Panoramique 1	4.50 €	E	13 €	22 €
Salle Panoramique 2				
(vidéoprojecteur inclus)				
Petit Déjeuner café, viennoiseries,		2	.34 € HT / pers	
jus d'orange)	3.34 € H1 / pers		'	
SE	CURITE			
Déclenchement d'alarme en dehors	des			
horaires d'ouverture de la Technopo	ole avec		50 € H	Г
intervention de la société de surveill	lance			
AUTRES SERVICES A DISPOSITION				
Logiciel COMPAS			Gracieu	ıx
SVP (plateforme d'experts pour répo	ondre à			
vos questions dans divers domaines):			1 € / ques	tion
nécessité de vous adresser à un membre de				
l'équipe				

Pour toute question merci de vous adresser à l'accueil.

^{*}La mise à disposition de salle comprend <u>le vidéoprojecteur</u>, paper-board, marqueurs.

Annexe 3 : Cautions prêt matériel & stand

<u>La Technopole a la possibilité de vous prêter du matériel de stand afin de faciliter l'organisation de vos salons. Néanmoins, en contrepartie une caution vous sera demandée :</u>

Chaise mange debout - Hôtel d'entreprises	60 €
Table mange debout - Hôtel d'entreprises	100 €
Table « étudiant »	10 €
Chaise mange debout - cafétéria	30 €
Borne d'accueil blanche	500 €
Borne d'accueil Plug & Start	800 €
Ecran plasma + pied	3000 €
Vidéo Projecteur	500 €
Présentoir haut	40 €
Grand chariot	200 €
Petit chariot	35 €

Petites fournitures diverses (chevalet, panneaux d'accueil etc.) sont incluses dans la caution.

Merci de formuler votre demande à l'accueil.

Annexe 4 : Démarches EDF

Chaque entreprise doit avoir son propre contrat à son nom, payer ses factures et son abonnement EDF

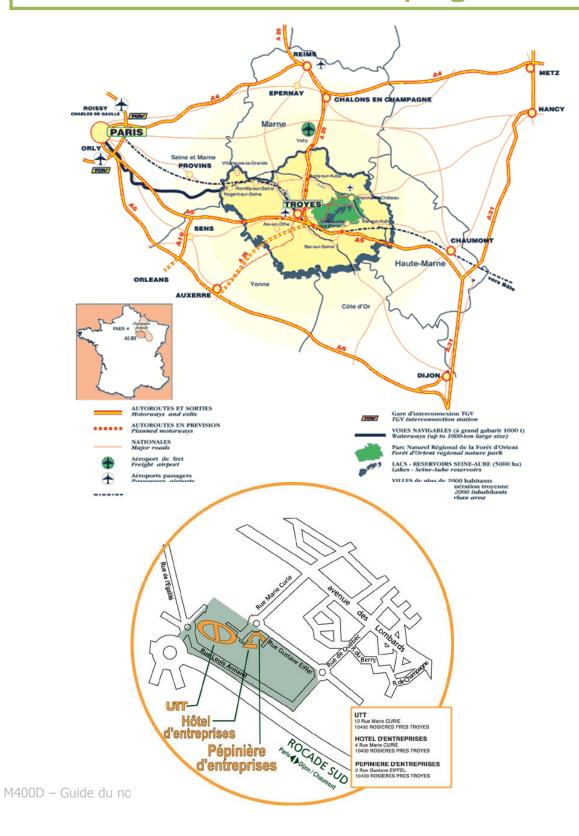
L'entrepreneur devra formuler lui-même à EDF sa demande d'ouverture de compteur, comme détaillé ci-dessous :

- o Contacter EDF Pro au <u>0810 333 776</u>
- Se munir du numéro de compteur, du relevé du compteur en Kwh et du N° RAE.
 (Informations transmises au préalable par la Technopole de l'Aube)
- Choisir ensuite le contrat (en général « bleu Pro EDF »), ainsi que la puissance en Kwh souhaitée
- o Donner un exemplaire du contrat à la Technopole de l'Aube

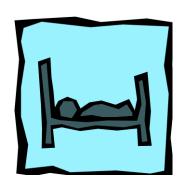
Pour les entreprises ne possédant pas de K-bis à leur arrivée, le Conseil Général de l'Aube ouvrira un contrat à son nom et refactura le montant des consommations réelles à l'occupant.

A la création de son entreprise, l'occupant reprendra le contrat au nom de sa société

Annexe 5 : Plan d'accès Technopole de l'Aube en Champagne



Annexe 6: Accessible aux entrepreneurs



Hébergement:

Le Centre sportif de l'Aube, situé 11 rue Marie Curie (50 m de la Technopole)

Vous permet de louer une chambre à des tarifs préférentiels pour 1 ou plusieurs nuits selon la durée de vos passages à Troyes.

Tel: 03.25.74.37.06.

Restauration:



• Le Crous permet à tous les Technopolitains de profiter de tarifs préférentiels en déjeunant au **Restaurant Universitaire** situé à l'UTT (12 rue Marie Curie).

Prix du repas : 5.50€

Une carte CROUS_éO vous sera remise sur demande et chaque carte pourra être créditée à volonté aux bornes prévues à cet effet.

Contact:

• Le P'tit Resto, placé au cœur de l'UTT à côté de l'accueil pour un repas rapide aux tarifs attractifs.

Contact: 03.25.71.76.10.



Musculation:

La salle de musculation de la Halle sportive de l'UTT est ouverte aux technopolitains d'octobre à juin.

Horaires : lundi au jeudi \rightarrow 9h00/20h00 --- vendredi \rightarrow 9h00/17h00

Tarifs: 70€ / année scolaire

Contact: Service des sports de l'UTT au 03.25.71.58.50.





Annexe 7:

Liste des documents à fournir lors de l'implantation

	N° de téléphone portable
	Photocopie pièce d'identité
	Logo HD de l'entreprise
	Portrait de bonne qualité
	Extrait kBis
	Statuts de l'entreprise
П	Attestation d'assurance du local

Ces documents peuvent nous être transmis par mail : l.prost@technopole-aube.fr
Ou bien directement en passant à l'accueil de la Technopole.

Afin de nous permettre de vous accueillir dans les meilleurs conditions et de mettre à jour nos informations, nous insistons sur le fait qu'il est <u>obligatoire</u> de nous fournir l'ensemble de ces documents et ce, dans les plus brefs délais.

L'équipe technopolitaine.





Annuaire des partenaires

Tous les liens et coordonnées sont sur le site www.technopole-aube.fr

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS















PARTENAIRES FINANCIERS













PARTENAIRES PRIVÉS



















Annuaire des partenaires

PARTENAIRES TECHNIQUES



















PARTENAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR





























PARTENAIRES EVENEMENTIELS







PARTENAIRES INTERNATIONAUX

